



**Assemblée du GECT  
Séance du 18 novembre 2013**

**Délibération n° 04-2013**

**Approuvant le programme d'actions 2014  
du Groupement Européen de Coopération Territoriale  
« Parc européen / Parco europeo Alpi Marittime - Mercantour »**

**Présents :**

**BLANCHI Fernand, BARALE Gianluca, BOTTERO Paolo, DALMASSO Fulvio, GHILARDI Joseph, MICHEL Jean-Claude.**

**L'Assemblée du GECT,**

Vu le règlement CE n°1082/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) ;

Vu la convention constitutive du GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » du 23 mai 2013 ;

Vu les statuts du GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » du 23 mai 2013 ;

Vu l'arrêté n° 2013-01-GECT du 23 mai 2013 portant création du GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » ;

Vu les articles 12 et 17 des statuts du GECT ;

Vu que le quorum est atteint ;

Vu le vote à l'unanimité des membres de l'Assemblée présents ;

Sur proposition du Président du Groupement européen de coopération territoriale, Monsieur Fernand BLANCHI, qui présente le programme d'activités ;

**- Approuve le programme d'actions 2014 suivant :**

- **Élaboration du règlement intérieur avant mai 2014,**
- **Évaluation du Plan d'Action commun 2007/2013,**
- **Élaboration du Plan d'Action commun 2014/2020,**
- **Dossier de candidature au Patrimoine mondial ;**

- Demande à la Directrice du GECT de mettre en place les moyens administratifs nécessaires au bon fonctionnement du Groupement,  
- et, à ce titre, de créer un poste de Directeur adjoint à titre **gratuit**.

A Breil-sur-Roya , le 18 novembre 2013



Fernand BLANCHI

Président du GECT

Patrizia ROSSI

Directrice du GECT